

ELNE, le 10/04/2025

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Christelle JIMENEZ, Pere MANZANARES, Roland CASTANIER, Francis MOLINA, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Anabelle ARANDA, Anne-Lise MIRAILLES, Frédéric CERMENO, André TRIVES, Mathieu STUBER, Yacine EL GHAOUAL, Patrice GONZALEZ, Jacques POIRSON, Tony SALGUERO.

Pouvoirs Hayat OUTAOUKHTALT à Anne-Lise MIRAILLES, Rose-Marie MATTIANI à Nicolas GARCIA, Annie PEZIN à Alicia PARRA, Thierry SANCHEZ à Francis MOLINA, Laetitia CANTE à Catherine NOGUES, Guillem CAYROL à Jacques FAJULA, Sabrina NOUNI à Patrice GONZALEZ, Joseph SANCHEZ à Tony SALGUERO.

Conseillers non représentés Fabrice WATTIER, Marie MARTINEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER, Jean-Marie LEFEVRE.

Présidence de la séance Nicolas GARCIA, Maire

Secrétariat de la séance En application de l'article 2121-15 du CGCT, Francis MOLINA est désigné Secrétaire de séance. Il est assisté par Gilles CHARREAU, Directeur Général des Services.

Quorum En application de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

A l'ouverture de la présente séance, **il est constaté que le quorum est atteint.**

Ordre du jour de la séance

	POINTS EXAMINES EN SEANCE	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025	M. le Maire
Délibération 01	Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire	M. le Maire
Délibération 02	Compte de gestion 2024	J. FAJULA
Délibération 03	Compte administratif 2024 - Budget Principal	J. FAJULA
Délibération 04	Compte administratif 2024 - Budget Annexe « Parkings »	J. FAJULA
Délibération 05	Compte administratif 2024 - Budget Annexe « Hébergement Gavroche »	J. FAJULA
Délibération 06	Compte administratif 2024 - Budget Annexe « Les Portes d'Illibéris »	J. FAJULA
Délibération 07	Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières 2024	J. FAJULA

Délibération 08	Affectation du résultat 2025	J. FAJULA
Délibération 09	Taux d'imposition 2025	J. FAJULA
Délibération 10	Budget Principal 2025	J. FAJULA
Délibération 11	Budget Annexe 2025 « Parkings »	J. FAJULA
Délibération 12	Budget Annexe 2025 « Hébergement Gavroche »	J. FAJULA
Délibération 13	Budget Annexe 2025 « Les Portes d'Illibéris »	J. FAJULA
Délibération 14	Subventions 2025 aux associations	C. NOGUES
Délibération 15	Espace Salitar – Autorisation de dépôt d'un permis de construire	R. CASTANIER

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou observations à formuler quant au procès-verbal de séance du Conseil municipal du 19 mars 2025 qui leur a été transmis avec la convocation.

En l'absence de toute remarque, **le procès-verbal de séance du Conseil municipal du 19 mars 2025 est adopté.**

01 – Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020.

1. Par arrêté du 23 décembre 2024, concession cinquantenaire n°3674 de deux casiers du groupe de caveaux en élévation dans le cimetière neuf communal.
2. Par arrêté du 7 février 2025, concession perpétuelle n°3677 d'un terrain de 3,50 m² dans le cimetière neuf communal.
3. Par décision du 4 mars 2025, signature de trois contrats de location d'un véhicule du 14 juin au 6 septembre 2024 avec la société *Midi Locations*, moyennant un montant total de 2 857,50 €TTC.
4. Par décision du 4 mars 2025, signature d'un contrat de location d'un véhicule du 23 septembre au 21 octobre 2024 avec la société *Midi Locations*, moyennant un montant total mensuel de 702,42 €TTC.
5. Par décision du 4 mars 2025, signature d'un contrat de location d'un véhicule du 21 octobre au 18 novembre 2024 avec la société *Midi Locations*, moyennant un montant total mensuel de 702,42 €TTC.
6. Par décision du 5 mars 2025, renouvellement 2025 de l'adhésion à l'ANDES, moyennant une cotisation annuelle de 256 €TTC.
7. Par décision du 5 mars 2025, signature de deux contrats avec la société NUMY pour, d'une part, la maintenance de la borne d'affichage des informations légales moyennant une cotisation annuelle de 792 €TTC et, d'autre part, la maintenance du logiciel de la borne d'affichage moyennant une cotisation annuelle de 386,40 €TTC.
8. Par décision du 6 mars 2025, signature d'un contrat de cession avec l'association *Principal del Rosselló* pour assurer une audition de sardanes mercredi 16 juillet 2025, moyennant une rémunération de 900 €.
9. Par décision du 6 mars 2025, signature d'un contrat de cession avec l'association *Principal del Rosselló* pour assurer une audition de sardanes mercredi 6 août 2025, moyennant une rémunération de 900 €.
10. Par décision du 6 mars 2025, signature d'un contrat de cession avec l'association *Cobla Les Casenoves* pour assurer une audition de sardanes mercredi 13 août 2025, moyennant une rémunération de 950 €.
11. Par arrêté du 7 mars 2025, concession cinquantenaire n°3679 de trois casiers du groupe de caveaux en élévation dans le cimetière neuf communal.

12. Par décision du 14 mars 2025, signature d'un contrat d'assurance « flotte automobile » à compter du 1^{er} janvier 2025, avec la compagnie AXA et moyennant une cotisation provisionnelle annuelle de 64 248,63 €TTC.
13. Par décision du 18 mars 2025, signature d'un avenant n°1 au contrat qui nous lie à *CNP Assurances* pour distinguer le taux de cotisation des frais de gestion assurée par le CDG66.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

02 – Compte de gestion 2024 - Budget principal et Budgets annexes

Annexe 1.1 : CG2024 BUDGET PRINCIPAL

Annexe 1.2 : CG2024 PARKING SOUTERRAIN

Annexe 1.3 : CG2024 GAVROCHE

Annexe 1.4 : CG 2024 LES PORTES D'ILLIBERIS

Rapporteur : Jacques FAJULA

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCLARE que le compte de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes « Parkings », « Hébergement Gavroche », « Lotissement Portes d'Illibéris », dressé par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

Sortie de Monsieur le Maire

03 – Compte administratif 2024 - Budget Principal

Annexe 2.1 : CA 2024 BUDGET COMMUNE

Annexe 2.2 : CA 2024 - Note de présentation

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le compte administratif 2024 est établi en fin d'exercice comptable. Il retrace l'ensemble des opérations comptables et budgétaires de l'exercice et doit être conforme en tout point au compte de gestion.

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024, accompagné du compte de gestion du

comptable public assignataire.

Procédant au règlement définitif du budget 2024, il est donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 741 197,82	G	13 630 759,52
	Section d'investissement	B	3 593 507,75	H	4 065 783,27
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 751 500,13 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	695 022,93 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	17 029 728,50	= G+H+I+J	22 448 042,92
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 732 812,01	L	1 072 381,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 732 812,01	= K+L	1 072 381,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 741 197,82	= G+I+K	18 382 259,65
	Section d'investissement	= B+D+F	6 021 342,69	= H+J+L	5 138 164,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	18 762 540,51	= G+H+I+J+K+L	23 520 423,92

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget principal ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le comptable des finances publiques ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Scrutin :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE REJETÉE AJOURNÉE

04 – Compte administratif 2024 - Budget annexe « Parkings »

Annexe 3 : CA 2024 PARKING SOUTERRAIN

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « Parkings », lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 52 303,47	G 49 946,44	G-A -2 357,03
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 38 893,20 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 52 303,47	Q= G+H+I+J 88 839,64	=Q-P 36 536,17

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 52 303,47	= G+I+K 88 839,64	36 536,17
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 52 303,47	= G+H+I+J+K+L 88 839,64	36 536,17

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe « Parking » ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le comptable des finances publiques ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Scrutin :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE REJETÉE AJOURNÉE

05 – Compte administratif 2024 – Budget annexe « Hébergement Gavroche »

Annexe 4 : CA 2024 HEBERGEMENT GAVROCHE

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « Hébergement Gavroche », lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 557,79	G 562,00	G-A 4,21
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002) (si déficit)	C 0,00	I 2 571,68 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	D 0,00	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 557,79	Q= G+H+I+J 3 133,68	=Q-P 2 575,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 557,79	= G+I+K 3 133,68	2 575,89
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 557,79	= G+H+I+J+K+L 3 133,68	2 575,89

Discussions :

Pere MANZANARES : C'est un équipement municipal utilisé tout au long de l'année. S'il dispose de peu de recettes, c'est dû à la volonté municipale d'appliquer la gratuité pour pratiquement l'ensemble des utilisateurs de ce complexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe « Hébergement Gavroche » ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le comptable des finances publiques ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Scrutin :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE REJETÉE AJOURNÉE

06 – Compte administratif 2024 – Budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris »

Annexe 5 : CA 2024 LES PORTES D'ILLIBERIS

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le compte administratif 2024 du budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris », lequel peut se résumer comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 023 625,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=A•B•C•D	1 023 625,62	=G•H•I•J	1,02
---	-----------------	--------------	-----------------	------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E•F	0,00	=K•L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A•C•E	0,00	=G•I•K	1,02
	Section d'investissement	=B•D•F	1 023 625,62	=H•J•L	0,00
	TOTAL CUMULE	=A•B•C•D•E•F	1 023 625,62	=G•H•I•J•K•L	1,02

Discussions :

Jacques FAJULA : Ce million a été payé par notre fonctionnement, aucun prêt n'a été contracté pour acheter les terrains. Hélas, on ne peut rien y construire à cause de l'inondabilité ; sans cela, nous aurions pu vendre ces terrains alors que la viabilisation était faite. Heureusement, plus de 800 K€ sont à déduire du million restant en dépenses, composés de 680 K€ plus 129 K€ de provisions.

Christelle JIMENEZ : Lorsque certains terrains ont été vendus, une provision de 500 € a dû être versé par chaque acheteur de terrain, bloquée jusqu'à la fin de la construction du lotissement. Est-ce que ces provisions vont pouvoir être reversées aux propriétaires ?

Jacques FAJULA : Ce sera possible quand l'opération sera liquidée. A ce jour, le lotissement existe encore, nous attendons la décision du Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris » ci-annexé ;

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le comptable des finances publiques ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Scrutin :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE REJETÉE AJOURNÉE

Retour de Monsieur le Maire

07 – Bilan 2024 des acquisitions et cessions immobilières

Rapporteur : Jacques FAJULA

En application du Code général des Collectivités territoriales, chaque collectivité doit dresser le bilan annuel de ses cessions et acquisitions immobilières réalisées dans l'année

Ce bilan est donc présenté à l'Assemblée et s'établit comme suit :

Etat des cessions d'immobilisations 2024				
Référence	Acquéreur	Délibération	Signature Acte	Prix
AS 131 / Lot 1	Société Adriano et Livia	24/01/2024	18/09/2024	208 736,60 €
AS 131 / Lot 2	M. Nazario et Mme Santana Gacinto	24/01/2024	18/09/2024	100 000,00 €
AZ 336	M. Charpentier	15/02/2023	31/05/2024	235,00 €

Etat des acquisitions d'immobilisations 2024				
Référence	Vendeur	Délibération/Décision	Signature Acte	Prix
Parcelle AA 50 Bocal du Tech	Mme Planells	15/11/2023	05/04/2024	29 538,00 €
AS 164 et 165 8 Bd Jacques Albert (AS114)	Syndicat copropriétaire	24/01/2024	12/07/2024	1,00 €
Grange AY 5 2 Impasse du Four	M. Bézia	25/06/2024	12/07/2024	22 871,14 €
Lot 7 Résidence le Galien	SCI le Clos	24/01/2024	05/04/2024	150 000,00 €

Discussions :

Tony SALGUERO : Quelques personnes sont venues m'interpeler concernant les ventes de biens communaux en 2024 et il me semble qu'il serait utile d'apporter des précisions à la population.

M. le Maire : Tout d'abord, je rappelle que la mairie et les services sont là pour renseigner les administrés. Nous ne vendons pas à tout va, nous nous débarrassons de ce qui n'est plus utile pour acheter ce qui va l'être. Le marché de gros représente à lui seul plus de 308 K€ en cession.

Jacques FAJULA : Nous présentons justement ce soir les cessions et acquisitions de la commune en 2024 : les ventes représentent 309 K€ pour 202 K€ d'acquisitions, soit à peine plus de 100 K€ d'écart.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le bilan annuel 2024 des acquisitions et des cessions immobilières tel que présenté ci-dessus.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE REJETÉE AJOURNÉE

08 – Affectation du résultat 2025 – Budget Principal

Rapporteur : Jacques FAJULA

L'arrêté des comptes 2024 du budget principal a permis de déterminer les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement	13 630 759,52
Dépenses de fonctionnement	12 741 197,82
Résultat 2024	889 561,70
Résultat 2023 reporté (positif)	4 424 709,88
Résultat cumulé de fonctionnement	5 314 271,58
Recettes d'investissement	4 065 783,27
Dépenses d'investissement	3 593 507,75
Résultat 2024	472 275,52
Résultat 2023 reporté (négatif)	-695 022,93
Résultat cumulé d'investissement	-222 747,41

Solde des Restes à réaliser (négatif)	-660 431,01
Résultat d'investissement avec RAR	-883 178,42

Résultat Cœur des Trilles (budget clos en 2024)	326 790,25
--	-------------------

En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2024, on constate un solde excédentaire global de 4 757 883,41 €.

Discussions :

M. le Maire : Quand une commune dispose d'un excédent, il doit être affecté. L'excédent de l'année se monte à près de 890 K€, avant le report des excédents. En comparaison des 15 dernières années de résultats budgétaires de la ville, un tel excédent est exceptionnel et signifie que la gestion municipale a été très saine, sans emprunter. Il va nous permettre de finaliser comme d'initier des travaux en 2025. Il faut en outre relever que la conjoncture n'est pas favorable puisque la Dotation Globale de Fonctionnement va être amputée d'au moins 100 K€ en 2025.

Jacques FAJULA : En 2019, à savoir sur le mandat précédent, la capacité d'autofinancement était négative de 380 K€. De 2020 à 2024, elle est passée et s'est stabilisée en positif. La capacité d'autofinancement est le reste après avoir absorbé toutes les charges, notamment la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le projet d'affectation du résultat d'exploitation du budget principal 2024 au BP 2025 comme suit :

- 883 178,42 € affectés en recette d'investissement (compte 1068),
- 4 757 883,41 € en report à nouveau en recette de fonctionnement.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

09 – Taux d'imposition 2025

Annexe 6 : Taux imposition 2025

Rapporteur : Jacques FAJULA

Il est proposé de reconduire pour 2025 les taux de référence votés au titre de l'année 2024.

Discussions :

Jacques FAJULA : Comme l'an dernier, les taux d'imposition restent identiques, sans aucune augmentation de la part communale.

M. le Maire : Il est important que chacun examine sa feuille d'imposition en distinguant les différents postes : la valeur locative est arbitrée par décision de l'Etat, l'intercommunalité peut potentiellement avoir augmenté. Mais concernant la part communale, nous assumerions si nous décidions d'y toucher, ce qui n'est pas le cas depuis 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPTE pour 2025 les taux d'imposition des taxes locales suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 61,39 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 14,26 %

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

10 – Budget Primitif 2025 – Budget Principal

Annexe 7.1 : BP 2025 - BUDGET COMMUNE

Annexe 7.2 : BP2025 - Synthèse

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025, qui définit les grandes lignes fixées par les élus et qui s'équilibre en recettes et en dépenses, se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	17 372 124,72 €	9 780 752,43 €

Discussions :

Jacques FAJULA : Pour mémoire, l'Etat taille de 4 à 5 milliards d'€ dans les dotations aux communes. Nous avons inscrit un emprunt de 500 K€ que nous nous devons de prévoir, par sécurité, mais que nous nous appliquerons à ne pas utiliser. Cet emprunt serait rendu possible grâce à notre capacité d'autofinancement positive et je rappelle qu'entre 2020 et 2024 la municipalité n'a contracté aucun emprunt sur le budget principal, aucune opération de réaménagement, aucune renégociation sur son encours. Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la commune s'élevait à 11 M€, là où elle était à plus de 14 M€ quand nous avons été élus.

Jacques POIRSON : Je voterai pour ce budget car trois investissements me tiennent à cœur : la piscine, la salle Helena et la voirie.

M. le Maire : Voilà le témoignage que, même élus sur des listes différentes, il est possible de trouver des points d'accord. Je tiens à féliciter les services qui ont travaillé dans des conditions difficiles pour préparer ce budget, avec des chiffres sérieux et une production fiable au sortir ; ils méritent qu'on le signale, quand bien même il s'agit de leur travail, puisqu'à quelques semaines de la clôture du budget nous nous sommes retrouvés sans responsable du service Finances.

Ce budget va nous permettre de compléter les engagements que nous avons pris en 2020 envers la population, même si le résultat financier doit être moins bon fin 2025. Certains chantiers sont en préparation depuis 3 ans et commencent à sortir, comme le boulodrome, le gymnase, l'avant de l'école Néo, le parking de l'Epicentre, le parking en lieu et place de l'ancien boulodrome, etc. Concernant les boxes de l'ancien marché de gros, ils ont été démolis prématurément et partiellement pour mettre fin au commerce illégal qu'ils abritaient et que même les forces de police n'arrivaient pas à juguler : les marchés publics pour le désamiantage étant aboutis, leur destruction complète va pouvoir commencer sans tarder. Nous avons aussi engagé 100 K€ pour assurer la sécurité des revêtements de voirie. Pour l'information de tous, il est important de comprendre que la voirie est un poste budgétaire très lourd mais dénué d'aide.

Tony SALGUERO : Contrairement à ce que d'aucuns ont cherché à m'influencer pour m'opposer à ce budget, je ne trouve pas

de point qui justifierait mon opposition, même si comprendre un budget est un exercice compliqué. De tout ce qui a été mentionné, chaque poste répond à un besoin réel pour ma ville ; c'est pourquoi j'approuverai ce budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2025 du budget principal ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST **ADOPTÉE** **REJETÉE** **AJOURNÉE**

11 – Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Parkings »

Annexe 8 : BP 2025 PARKING SOUTERRAIN

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le budget primitif 2025 du budget annexe « Parkings » s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	81 710,00 €	0,00 €

Discussions :

M. le Maire : Ce budget est réparti en 40% sur le parking de la plage et 60% sur le parking souterrain de l'Hôtel de ville. Ce parking de la plage va nécessiter des travaux qui se présentent compliqués à mener et sans aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe « Parkings » ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST **ADOPTÉE** **REJETÉE** **AJOURNÉE**

12 – Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Hébergement Gavroche »

Annexe 9 : BP 2025 HEBERGEMENT GAVROCHE

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le budget primitif 2025 du budget annexe « Hébergement Gavroche » s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	3 575,89 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe « Hébergement Gavroche » ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST **ADOPTÉE** **REJETÉE** **AJOURNÉE**

13 – Budget Primitif 2025 – Budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris »

Annexe 10 : BP 2025 PORTES D'ILLIBERIS

Rapporteur : Jacques FAJULA

Le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris » s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	1 020 953,15 €	1 020 953,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Portes d'Illibéris » ci-annexé.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

Sortie de Jacques POIRSON et André TRIVES

14 – Subventions 2025 aux associations

Rapporteur : Catherine NOGUES

Après étude des dossiers de subventions transmis par les différentes associations et organismes pour l'année 2025, il est proposé au Conseil municipal d'accorder aux associations les subventions annuelles 2025 pour un montant global de 181 050 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de la répartition des subventions annuelles 2025 aux associations tel que suit :

Associations	Subventions 2025
A.C.C.A. LA CAILLE	1 000 €
A.D.M.R	1 000 €
Aile Universelle	300 €
Amicale du Personnel Communal	2 000 €
Amicale Laïque Illibérienne Basket	20 000 €
Arbre et Paysage 66	500 €
A.S.A.T. 66	11 000 €
Association catalane des Donneurs de Sang bénévoles des PO	300 €
Association Collectif Canal d'Elne	500 €
Association D.A.M.E	1 000 €
Avenir Football Catalan	26 000 €
Bulles de Carpe	800 €
Chorale Sainte-Eulalie	350 €
Cinémaginaire	10 000 €
Cobra Kaï School	1 000 €
Conseil Citoyen Illibérien	500 €
École de Musique	20 000 €

Elnavui	7 500 €
Elna Cyclo Club	800 €
Els Indians de l'Albéra	1 000 €
Entente Ornithologique Catalane	500 €
Everydance	1 000 €
Gymnastique Volontaire Illibérienne	1 200 €
Illibéris Badminton	500 €
Illibéris Jazz Club	1 000 €
J.S.I.	35 000 €
Judo Club Illibérien	4 000 €
Karaté Club Elna	1 000 €
Kit Art Vivre for Garage'Art	1 000 €
La Charbonnière	300 €
La Mouette 66	500 €
Les Restos du Cœur	2 000 €
Les Rolling Tiags 66	1 000 €
Ligue contre le Cancer	300 €
Lire et Faire Lire 66	500 €
LMS Le Maillon Solidaire	2 000 €
Pétanque Illibérienne	600 €
Ramène ta Graine	750 €
Rando Loisirs 66	500 €
Secours Catholique	500 €
Secours Populaire	2 000 €
Slow food Pays catalan	4 000 €
Souvenir Français Elna - Montescot	600 €
SOS "les Niches du Cœur"	300 €
Tennis Club Illibérien	9 000 €
Terra dels Avis	500 €
Top Zen	300 €
Traditions Catalanes	3 000 €
U.N.R.P.A.	500 €
	179 900 €

Scrutin :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE REJETÉE AJOURNÉE

Retour Jacques POIRSON et André TRIVES

15 – Espace SALITAR – Autorisation de dépôt d'un permis de construire

Rapporteur : Roland CASTANIER

La commune d'Elna est propriétaire des parcelles cadastrées AV 60 et 249 représentant l'espace Salitar composé de l'ancien collège et du complexe sportif.

Ce site actuellement ouvert au public présente de nombreux atouts et constitue une réelle opportunité de renouvellement urbain. Il fait l'objet d'une fréquentation et d'une appropriation accrue par les Illibériens.

L'emprise de l'ancien collège est constituée de plusieurs bâtiments vétustes et énergivores.

La SAS Immo 65, représentée par Mickaël FERNANDEZ, a fait connaître son intention d'acquérir l'immeuble en R+2, implanté à l'entrée du site, correspondant aux anciens logements de fonction des enseignants et à l'ancienne intendance. Deux logements sont actuellement occupés.

La société envisage en effet de déposer un permis de construire visant à restaurer cette résidence en R+2 qui maintiendra 5 logements, créera une terrasse pour chaque logement et des locaux à vélos et démolira les cloisons du rez-de-chaussée pour créer un plateau libre.

Une division devra être réalisée afin de détacher l'emprise foncière projetée.

Au regard de l'intérêt que peut présenter ce projet pour le territoire communal, il est proposé au Conseil d'approuver le dépôt du permis de construire par la société SAS Immo 65 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document préparatoire lié à cette affaire.

Discussions :

Roland CASTANIER : L'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours des tiers ne préjuge en rien des intentions de vendre de la commune. Cette décision sera soumise ultérieurement au vote et à l'accord préalable du Conseil municipal.

M. le Maire : Cette partie des anciens logements de fonction a été conservée pour la vente. Or, les quelques sociétés susceptibles d'investir ont refusé ces biens, même s'ils étaient donnés, car aucune n'y trouve de rentabilité. En effet, il faut les désamianter et aucune extension n'est possible ; à terme et à défaut de s'en débarrasser, ces bâtiments finiront par coûter à la commune. La société dont il est question dans cette délibération nous propose la restitution à la commune de l'ensemble du rez-de-chaussée mis aux normes afin que la ville puisse l'exploiter, pour les associations par exemple.

La commune gardant pour le moment la propriété du bâtiment et pour qu'un tiers puisse déposer un permis sur un bien communal, l'Assemblée doit préalablement l'y autoriser. A partir de cette décision du Conseil, la société pourra poursuivre les études techniques et financières avec la garantie de l'accord préalable de la commune sur le pré-projet, lui permettant potentiellement d'aboutir au dépôt d'un permis de construire. A terme, il sera temps de trouver un accord sur la répartition foncière, pour envisager potentiellement une copropriété entre la commune et les occupants et/ou acheteurs des logements que la société aura réhabilités.

Je tiens à relever le travail formidable des services municipaux sur l'ancien réfectoire. Ces travaux effectués presque entièrement en régie ont été réalisés avec une grande rapidité. Nous visiterons samedi ces salles et la guinguette, dont la terrasse a été entièrement montée par nos agents, et nous inaugurerons le boulodrome, qui a été installé par le club de pétanque, et le club-house.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DONNE son accord pour le dépôt d'un permis de construire par la SAS Immo 65, représentée par Mickaël FERNANDEZ, sur une partie de la parcelle AV60 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document préparatoire en la matière.

Scrutin :

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

LA DÉLIBÉRATION EST

ADOPTÉE

REJETÉE

AJOURNÉE

Questions diverses

Tony SALGUERO : Je souhaite m'investir dans le carnaval d'ELNE, par le biais d'une association. L'idée serait de retrouver les anciens chars pour les retravailler avant le carnaval de l'an prochain. J'appelle donc tous ceux que le projet intéresse à se manifester, dans un premier temps pour se constituer en association. J'imagine une collaboration avec les écoles pour les décorations.

Pere MANZANARES : Je lance une invitation à relancer une tradition qui avait cours à ELNE. Il s'agit de fêter Pâques en chantant

des chants populaires religieux ou non, vendredi 18 avril à 18h place de la République et rue Nationale, avant de rejoindre la mairie pour collecter les œufs et les boudins afin de confectionner l'omelette pascale.

La séance est levée à 22h05

Procès-verbal adopté en séance du 07/05/2025
Certifié exact,
Le Président de séance



Nicolas GARCIA

Procès-verbal adopté en séance du 07/05/2025
Certifié exact,
Le secrétaire de séance



Francis MOLINA

